

cirdecj4

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-444 du 10 Octobre 1996

Portant approbation des budgets
primitifs, Gestion 1996, des Circons-
criptions Administratives du MONO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant
Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation
et attributions des Circonscriptions Administratives
durant la période de transition ;
- VU la Loi N° 96-18 du 14 Août 1996, portant Loi de
Finances Rectificative pour la Gestion 1996 ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitu-
tionnelle des résultats définitifs de l'élection
présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant
composition du Gouvernement ;

- VU le Décret N° 95-200 du 11 Juillet 1995, portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1995, des Circonscriptions Administratives du MONO ;
- VU le Décret N° 96-50 du 14 Mars 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;
- VU le Décret N° 96-159 du 6 Mai 1996 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du deuxième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;
- VU le Décret n° 96-360 du 29 Août 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du troisième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;
- VU le Décret n° 96-439 du 4 Octobre 1996 chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Octobre 1996 ;

Sur proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Octobre 1996.

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1996 des Circonscriptions Administratives du MONO arrêtés, en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

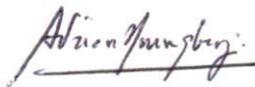
ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des Virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

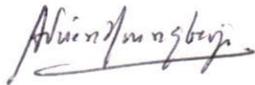
Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1996

Pour le Président de la République absent,
Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, chargé de l'intérim,



Adrien HOUNGBEDJI

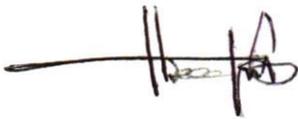
Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administra-
tion Territoriale,



Théophile N 'DA
Ministre intérimaire



Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- CES 2- HAAC 2-
ME 4- MF 4 -MISAT 4- AUTRES MINISTERES 15- SGG 4 - DGBM 4-
CF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 - BN - DAN - DLC 3 - GCONB- DCCT-
INSAE 3-BC- CSM-IGAA 3- UNB- ENA- FASJEP 3-DEPARTEMENTS 12
JORB 1-.

DEPARTEMENT DU MONO

PREFECTURE DE LOKOSSA

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATORZE MILLIONS DE
FRANCS..... 114 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT
MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN
MILLE DEUX CENT DIX NEUF
FRANCS..... 278 621 219

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATORZE MILLIONS DE
FRANCS..... 114 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT
MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN
MILLE DEUX CENT DIX NEUF
FRANCS..... 278 621 219

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE LOKOSSA

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT MILLIONS QUATRE
CENT SOIXANTE-UN MILLE SIX CENT
VINGT ET UN FRANCS..... 80 461 621

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT DIX
NEUF MILLE HUIT CENT CINQUANTE
HUIT FRANCS..... 17 319 858

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT MILLIONS QUATRE
CENT SOIXANTE-UN MILLE SIX CENT
VINGT ET UN FRANCS..... 80 461 621

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT
DIX NEUF MILLE HUIT CENT CIN-
QUANTE HUIT FRANCS..... 17 319 858

SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS CENT
QUATRE VINGT SEPT MILLE NEUF
CENT QUATRE VINGT DOUZE
FRANCS..... 24 187 992

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT QUARAN-
TE MILLE FRANCS..... 1 440 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS CENT
QUATRE VINGT SEPT MILLE NEUF CENT
QUATRE VINGT DOUZE FRANCS..... 24 187 992

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT QUAR-
RANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

SOUS-PREFECTURE D'ATHIEME

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT
TREIZE MILLE DEUX CENT SOIXAN-
TE DIX SEPT FRANCS..... 14 813 277

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT MILLE FRANCS..... 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT
TREIZE MILLE DEUX CENT SOIXAN-
TE DIX SEPT FRANCS..... 14 813 277

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: SIX CENT MILLE FRANCS..... 600 000

SOUS-PREFECTURE DE BOPA

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS NEUF CENT
VINGT HUIT MILLE CINQ CENT
QUATORZE FRANCS.....13 928 514

RECETTES EXTRAORDINAIRES: DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT
MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX
FRANCS..... 278 856

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS NEUF CENT VINGT
HUIT MILLE CINQ CENT QUATORZE
FRANCS..... 13 928 514

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT
MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX
FRANCS..... 278 856

SOUS-PREFECTURE DE COME

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS DE
FRANCS..... 32 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS 3 550 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS DE
FRANCS..... 32 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS..... 3 550 000

SOUS-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS NEUF CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS..... 28 950 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS..... 2 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS NEUF CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS..... 28 950 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE
FRANCS..... 2 500 000

SOUS-PREFECTURE DE DOGBO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS SEPT CENT
QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS.....26 714 888

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT CIN-
QUANTE MILLE FRANCS..... 1 350 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS SEPT CENT
QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS..... 26 714 888

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT CIN-
QUANTE MILLE FRANCS 1 350 000

SOUS-PREFECTURE DE HOUHEYOGBE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS DE FRANCS.. 32 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DE FRANCS..... 3 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS DE
FRANCS.....32 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DE FRANCS..... 3 000 000

SOUS-PREFECTURE DE GRAND-POPO

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE
SOIXANTE-UN FRANCS..... 17 592 061

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE
FRANCS..... 250 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE
SOIXANTE-UN FRANCS..... 17 592 061

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE
FRANCS..... 250 000

SOUS-PREFECTURE DE KLOUEKANME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS DEUX
CENT SEPT MILLE HUIT CENT
QUARANTE - UN FRANCS..... 23 207 841

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT MILLE
FRANCS..... 1 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS DEUX
CENT SEPT MILLE HUIT CENT
QUARANTE - UN FRANCS..... 23 207 841

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT MILLE
FRANCS..... 1 600 000

SOUS-PREFECTURE DE LALO

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS QUATRE CENT
NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE
SIX FRANCS.....12 409 766

RECETTES EXTRAORDINAIRES.....-

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS QUATRE CENT
NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE
SIX FRANCS.....12 409 766

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : -

SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS CINQ CENT QUA-
TRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT
VINGT NEUF FRANCS.....12 595 729

RECETTES EXTRAORDINAIRES: -

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT NEUF FRANCS..... 12 595 729

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: -

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1996, DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DU MONO

D E S I G N A T I O N S	RECETTES ORDINAIRES	PATENTES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENTS
PREFECTURE DE LOKOSSA	114 000 000	-	77 304 908	36 695 092	278 621 219
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE LOKOSSA	80 461 621	25 679 000	57 042 263	23 419 358	17 319 858
SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE	24 187 992	3 000 000	13 339 031	10 848 961	1 440 000
SOUS-PREFECTURE D'ATHEME	14 813 277	750 000	7 993 155	6 820 122	600 000
SOUS-PREFECTURE DE BOPA	13 928 514	2 575 000	7 583 234	6 345 280	278 856
SOUS-PREFECTURE DE COME	32 000 000	3 500 000	18 862 777	13 137 223	3 550 000
SOUS-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY	28 950 000	8 321 101	17 418 710	11 531 290	2 500 000
SOUS-PREFECTURE DE DOGBO	26 714 888	4 000 000	13 246 616	13 468 272	1 350 000
SOUS-PREFECTURE DE HOUHEYOGBE	32 000 000	2 348 066	18 941 767	13 058 233	3 000 000
SOUS-PREFECTURE DE GRAND-POPO	17 592 061	1 550 000	7 000 135	10 591 926	250 000
SOUS-PREFECTURE DE KLOUEKANME	23 207 841	3 500 000	11 874 153	11 333 688	1 600 000
SOUS-PREFECTURE DE LALO	12 409 766	350 000	4 666 991	7 742 775	-
SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN	12 595 729	800 000	4 594 449	8 001 280	-
T O T A L	432 861 689	56 373 167	259 868 189	172 993 500	310 509 933

DEPARTEMENT DU MONO

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
<u>PREFECTURE DE LOKOSSA</u>	114 000 000	36 695 092	32%
<u>CIRC. URBAINE DE LOKOSSA</u>	80 461 621	23 419 358	29%
<u>SOUS PREFECTURE D'APLAHOUE</u>	24 187 992	10 848 961	45%
<u>SOUS PREFECTURE D'ATHIEME</u>	14 813 277	6 820 122	46%
<u>SOUS PREFECTURE DE BOPA</u>	13 928 514	6 345 280	46%
<u>SOUS PREFECTURE DE COME</u>	32 000 000	13 137 223	41%
<u>SOUS PREFECTURE DE DJAKOTOMEY</u>	28 950 000	11 531 290	40%
<u>SOUS PREFECTURE DE DOGBO</u>	26 714 888	13 468 272	50%
<u>SOUS PREFECTURE DE HOUEYOGME</u>	32 000 000	13 058 233	41%
<u>SOUS PREFECTURE DE GRAND-POPO</u>	17 592 061	10 591 926	60%
<u>SOUS PREFECTURE DE KLOUEKANME</u>	23 207 841	11 333 688	49%
<u>SOUS PREFECTURE DE LALO</u>	12 409 766	7 742 775	62%
<u>SOUS PREFECTURE DE TOVIKLI</u>	12 595 729	8 001 280	64%
TOTAL :	432 861 689	172 993 500	40%